

1 juin 2005

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2005

Présents :

MOREL Denis, le Maire, COLY Jean-Charles, DE LACONNAY Laetitia, LUKIC Slobodan, PATEL Marc, RAGOZZA Gilles, ROY Christiane.
POUVOIR de MULIN Daniel

Après approbation de la dernière séance, il est passé à l'ordre du jour.

CARTE COMMUNALE :

Monsieur le Maire :

- rappelle que le délai d'étude de la carte communale sera d'environ un an. Le conseil municipal, décide de prévoir une Z.A.D. (zone d'aménagement différée).
- rappelle que cinq dossiers ont été envoyés à des bureaux d'études pour consultation et que deux seulement ont répondu favorablement.

Après étude des devis et consultation de la D.D.E., le conseil décide de retenir le cabinet Architecture Urbanisme de Lyon .

FOUR DE GRAND SERVE :

Le conseil autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du four à la communauté de communes Jura Sud qui réalisera les travaux de rénovation.

REHABILITATION DE LA MAIRE ET DE LA SALLE DES FETES :

Le conseil accepte le projet de convention maîtrise d'ouvrage concernant l'opération et autorise le Maire à la signer.

BUDGET DE L'EAU :

Monsieur Le Maire rappelle que le budget de l'eau 2005 a été réintégré dans le budget principal et expose qu'une délibération est nécessaire pour expliquer que le budget de l'eau 2005 ne comportera que des opérations de régularisation, et ce, suite à des erreurs relevées sur des opérations pour compte de tiers les exercices précédents.

DOSSIER EGLISE :

Le conseil accepte le plan de financement de l'éclairage de l'église confié au Sidec.

SIGNALITIQUE DIRECTIONNELLE :

Dans le cadre du programme d'harmonisation de la signalétique sur le territoire Jura Sud mené conjointement par la communauté de communes Jura Sud et le P.N.R.H.J., le conseil apporte des modifications aux maquettes établies par les signaux Girod.

NOEL AU PAYS DU JOUET :

Vu le succès remporté par cette manifestation ces trois dernières années, le conseil décide de renouveler son engagement pour les trois années à venir.

DENOMINATION DES RUES :

Il convient de corriger l'orthographe de l'impasse du Puits Maçon et non Masson.

DIVERS :

- Copie d'un courrier de Mme GASSER a été distribué à chaque conseiller pour qu'il se positionner afin de lui répondre.

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Denis MOREL